

## AIDES COVID: LES ENTREPRISES FACE À DES DÉMARCHES COMPLEXES



(Timing, durée 2'13)

La Confédération et Genève ont débloqué de nombreux millions pour l'économie. Les commerces et entreprises bénéficient de ces diverses aides. Pourtant, la réalité des entreprises est parfois bien différente, certains attendent toujours leur argent. Les paiements peuvent mettre du temps à arriver.

Fernando Martins tient un restaurant portugais à Plainpalais. Mais depuis le mois de novembre, il n'a toujours pas reçu d'aide, et pour cause, selon lui, les procédures de soutien sont souvent complexes.

Un avis que partage Stéphane, chef d'entreprise. Ce dernier ne voit pas les aides arriver aussi rapidement qu'attendu.

Une réalité que Vincent Subilia, directeur général de chambre du commerce, reconnaît. Le concept global d'aide cantonal, à hauteur de 250 millions de francs, proposé hier par le Conseil d'État sera bienvenue.

Lenteur de la procédure, complexité des formulaires, l'administration ne simplifie pas la tâche des commerces et entreprises. Ces derniers espèrent donc pouvoir compter sur ce soutien cantonal, disponible dès le 3 février.



(Timing, durée 8'40)

«On peut faire mieux et on va faire mieux!», annonce Nathalie Fontanet, conseillère d'état en charge de l'économie et des finances publiques, face au constat de ces démarches longues et complexes. Le canton prévoit de revoir le concept d'indemnisation qui, jusqu'ici, ne fonctionnait pas. La conseillère d'état rappelle que la lenteur de l'indemnisation n'est pas due qu'au canton. En effet, les aides de réduction de l'horaire de travail (RHT) viennent directement de la Confédération qui change souvent de formulaires, compliquant la tâche de ceux qui souhaitent les remplir. «Tous les cantons se sont unis et ont écrit, pas plus

tard qu'hier, au Conseil Fédéral pour dire que cette situation n'était plus possible», explique Nathalie Fontanet.

Concernant les aides économiques administrées par le canton de Genève, le système a été simplifié, annonce la conseillère d'état. Une mesure qui a tardé car cet été, l'exécutif n'aurait pas correctement anticipé la deuxième vague, encore moins la troisième. «Nous devons accepter la critique, l'État de Genève aurait pu faire mieux, je l'assume. Il se trouve que maintenant nous essayons de faire mieux», se défend Nathalie Fontanet. Concrètement, elle annonce une indemnisation totale des charges fixes et incompressibles des entreprises, sous réserve que celles-ci ne dépassent par le seuil limite fixé par le Conseil Fédéral de 750'000 francs ni les 20% du chiffre d'affaire. Reste encore à déterminer plus précisément quelles charges fixes, selon les secteurs, seront prises en considération, comme l'annonce la conseillère d'état.

**Léa Frischknecht**